

## Déclaration d'une convention réglementée

### Information conformément aux articles L.225-40-2 et R.225-30-1 du code de commerce

**28 mai 2024** - Le Conseil d'administration du 23 mai 2024 a donné son autorisation préalable à la signature d'un Contrat de Garantie (« Contrat de Garantie » ou *Underwriting Agreement*) conclu le 24 mai 2024 entre Alstom et un groupe d'établissements financiers, dont BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, J.P. Morgan et Société Générale, en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livres associés, dans le cadre de l'augmentation de capital lancée par Alstom le 27 mai 2024 (l'« Augmentation de Capital »), étant précisé que M. Henri Poupart-Lafarge, Président-directeur général d'Alstom et également administrateur de la Société Générale, n'a participé ni aux discussions ni au vote de ce Contrat de Garantie.

Aux termes de ce Contrat de Garantie, les établissements susmentionnés se sont notamment engagés, conjointement mais sans solidarité entre eux, à souscrire les actions nouvelles offertes par Alstom dans le cadre de l'Augmentation de Capital qui n'auraient pas été souscrites à l'issue de la période de souscription.

L'Augmentation de Capital est l'une des trois composantes du plan de désendettement de 2 milliards d'euros de la Société confirmé le 8 mai 2024, qui vise notamment à maintenir une notation dans la catégorie « Investment grade ». L'objectif du Contrat de Garantie est donc de sécuriser la réalisation de l'Augmentation de Capital et du plan de désendettement susmentionné.

Le Contrat de Garantie prévoit que les établissements financiers seront rémunérés par plusieurs commissions calculées en pourcentage du montant brut de l'Augmentation de Capital (et, pour certaines de ces commissions, après déduction du montant que la Caisse de Dépôt et Placement du Québec et Bpifrance Investissement (au titre des actions détenues par l'intermédiaire du fonds SLP Lac 1) se sont engagés à souscrire dans le cadre de l'Augmentation de Capital).

Cet accord sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Annuelle 2025.

#### A propos d'Alstom

Alstom contribue par ses engagements à un futur décarboné, en développant et favorisant des solutions de mobilité durables et innovantes appréciées des passagers. Qu'il s'agisse de trains à grande vitesse, de métros, de monorails, de trams, de systèmes intégrés, de services sur mesure, d'infrastructures, de solutions de signalisation ou de mobilité numérique, Alstom offre à ses divers clients le portefeuille le plus large du secteur. Présent dans 64 pays et fort de plus de 84 700 employés de 184 nationalités, le Groupe concentre son expertise en matière de conception, d'innovation et de gestion de projet là où les solutions de mobilité sont les plus nécessaires. Coté en France, Alstom a réalisé un chiffre d'affaires de 17,6 milliards d'euros au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Connectez-vous sur [www.alstom.com](http://www.alstom.com) pour plus d'informations.

#### Contacts

##### Presse :

Samuel MILLER - Tel.: +33 (1) 57 06 67 74  
[samuel.miller@alstomgroup.com](mailto:samuel.miller@alstomgroup.com)

Coralie COLLET - Tel.: + 33 (1) 57 06 18 81  
[coralie.collet@alstomgroup.com](mailto:coralie.collet@alstomgroup.com)

**Relations investisseurs :**

Martin VAUJOUR – Tel.: +33 (0) 6 88 40 17 57  
[martin.vaujour@alstomgroup.com](mailto:martin.vaujour@alstomgroup.com)

Estelle MATURELL ANDINO – Tel.: +33 (0)6 71 37 47 56  
[estelle.maturell@alstomgroup.com](mailto:estelle.maturell@alstomgroup.com)